INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11 Nº de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

②1 Nº d'enregistrement national :

02 04473

2 838 570

51) Int Cl⁷: **H 02 G 3/14,** H 01 R 13/504

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

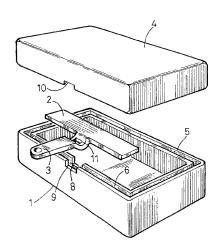
A1

- 22 Date de dépôt : 10.04.02.
- (30) Priorité :

- (71) Demandeur(s) : SYLEA Société anonyme FR.
- Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.10.03 Bulletin 03/42.
- Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- (60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- 72 Inventeur(s): THIOLLAY LIONEL.
- 73 Titulaire(s):
- (74) Mandataire(s): CABINET FABER.

64) BOITE D'INTERCONNEXION.

Boîte d'interconnexion du type comprenant un corps (1), un couvercle (4) destiné à être fixé définitivement et de manière étanche sur le corps (1), ledit corps (1) comportant différents composants électriques et électroniques, et une cosse (3) d'alimentation en saillie à l'extérieur, ledit corps (1) présentant, dans son bord supérieur (5), une rainure (6) destinée à recevoir un liant, tandis que le couvercle (4) dans son bord est pourvu d'une languette (7) destinée à s'insérer dans la rainure (6), des échancrures 8, 9, 10) étant prévues pour le passage de la cosse, la boîte d'interconnexion étant caractérisée en ce que la cosse (3) comporte une gorge (11) destinée à s'insérer dans la rainure et dont le long est percé d'une ouverture.



FR 2 838 570 - A1



La présente invention vise des boîtes d'interconnexion, boîtes à fusibles ou autres.

L'invention se rapporte à des boîtes qui comportent une cosse s'étendant à l'extérieur et destinée à être reliée à un câble électrique d'alimentation, ladite cosse comportant des moyens d'alimentation des différents composants logés dans la boîte.

L'invention vise des boîtes qui comprennent un corps dans lequel sont logés les différents composants et un couvercle fixé de manière étanche sur le corps.

Généralement, le corps comporte, à sa partie supé15 rieure, une rainure périphérique dans laquelle on dépose un
liant tel qu'une résine, tandis que le couvercle présente
un rebord s'insérant dans la rainure afin, qu'après durcissement du liant, les deux éléments soient assemblés de manière étanche. Lorsque la boîte comporte une cosse exté20 rieure, on réalise soit dans le rebord du couvercle, soit
dans le bord supérieur du corps, soit dans les deux, une
échancrure correspondant à la largeur et à l'épaisseur de
la cosse.

On a constaté, qu'au droit de la cosse, il était souvent très difficile d'assurer l'étanchéité.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient et de réaliser une boîte d'interconnexion parfaite-30 ment étanche avec une cosse en saillie.

La boîte d'interconnexion, selon l'invention, est du type comprenant un corps, un couvercle destiné à être fixé définitivement et de manière étanche sur le corps, ledit corps comportant différents composants électriques et électroniques et une cosse d'alimentation en saillie à l'extérieur, ledit corps présentant dans son bord supérieur une rainure destinée à recevoir un liant, tandis que le couvercle dans son rebord est pourvu d'une languette destinée à s'insérer dans la rainure, des échancrures étant prévues pour le passage de la cosse, ladite boîte d'interconnexion étant caractérisée en ce que la cosse comporte une gorge destinée à s'insérer dans la rainure et dont le fond est percé d'une ouverture.

Grâce à cette disposition, lorsque la cosse est placée sur le corps, la gorge s'insère dans la rainure et, le
liant traversant l'ouverture, la gorge se trouve noyée dans
le liant de sorte que la languette du couvercle qui s'insère dans la rainure et dans la gorge est parfaitement
solidarisée avec le corps. Comme la gorge est complètement
incluse dans le liant aucune fuite ne peut se produire au
droit de la cosse. Egalement, on évite de déposer plusieurs
couches de liant, une seule couche étant suffisante pour
obtenir l'étanchéité au niveau de la cosse.

Le couvercle et le corps étant en matière plastique, 25 le liant peut être constitué d'une résine additionnée de son catalyseur et compatible avec la matière plastique du corps et du couvercle.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de 30 détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés.

Figure 1 est une vue en perspective éclatée montrant une boîte d'interconnexion, selon l'invention.

Figure 2 est une vue à plus grande échelle d'un dé-5 tail.

Figure 3 est une vue en coupe par un plan vertical perpendiculaire à la cosse.

Aux différentes figures, on a représenté une boite d'interconnexion qui comprend un corps 1 en matière isolante par exemple en matière plastique et dans lequel sont disposés (non représentés) des circuits imprimés, des circuits découpés, des composants électroniques ou 15 électriques, etc.

Ces différents éléments sont alimentés par une barre 2 pourvue d'une cosse 3 destinée à être reliée à un câble d'alimentation et s'étendant à l'extérieur de la 20 boîte.

La boîte est complétée par un couvercle 4 destiné à être fixé de manière étanche sur le corps 1.

Le corps 1 comporte dans son bord supérieur 5 une rainure 6, tandis que le rebord du couvercle est pourvu d'une languette 7 destinée à s'insérer dans la rainure 6.

Dans le bord 5 du corps 1, de part et d'autre de la 30 rainure 6, sont taillées des échancrures 8 et 9 permettant de recevoir la cosse 3.

Il peut également être prévu une échancrure correspondante 10 dans le bord du couvercle 4.

La cosse 3 présente, dans sa partie située au droit de la rainure 6, une gorge 11 destinée à s'insérer dans ladite rainure 6, le fond de cette gorge présentant une ouverture 12.

Lorsqu'on doit mettre en place le couvercle 4, on dépose dans la rainure 6 une certaine quantité de résine additionnée de son durcisseur et compatible avec la matière plastique du corps 1 et du couvercle 4, cette résine traverse l'ouverture 12 de sorte que la gorge 11 se trouve noyée dans ladite résine, puis on pose le couvercle 4 dont 15 la languette s'insère dans la rainure 6 et dans la gorge 11. Ainsi, on est assuré d'un assemblage étanche.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On 20 pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

25

REVENDICATION

d'interconnexion du type comprenant corps (1), un couvercle (4) destiné à être fixé définitive-5 ment et de manière étanche sur le corps (1), ledit corps (1) comportant différents composants électriques et électroniques, et une cosse (3) d'alimentation en saillie à l'extérieur, ledit corps (1) présentant, dans son bord supérieur (5), une rainure (6) destinée à recevoir un liant, 10 tandis que le couvercle (4) dans son bord est pourvu d'une languette (7) destinée à s'insérer dans la rainure (6), des échancrures (8, 9, 10) étant prévues pour le passage de la cosse, la boîte d'interconnexion étant caractérisée en ce que la cosse (3) comporte une gorge (11) destinée à s'insé-15 rer dans la rainure et dont le fond est percé d'une ouverture (12).

20

25

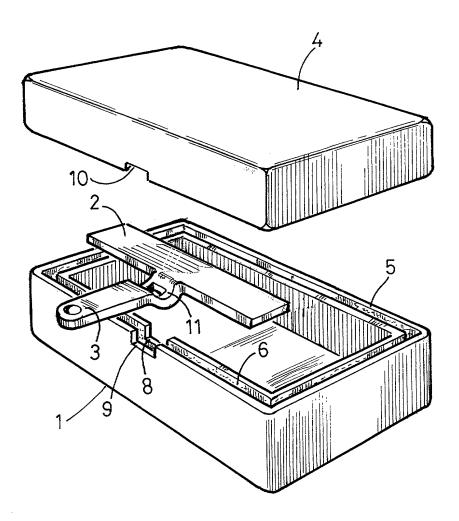
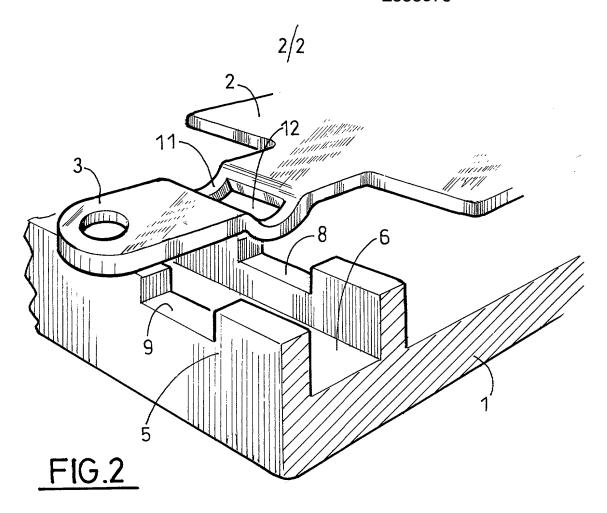


FIG.1



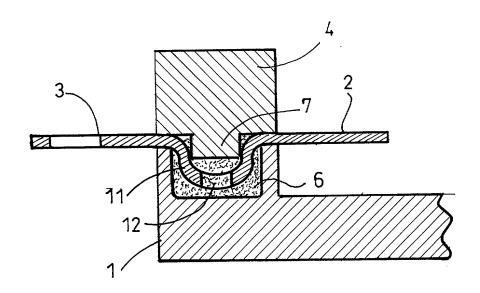


FIG.3





RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche N° d'enregistrement national

FA 616253 FR 0204473

A I	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes US 5 922 990 A (ALAERTS ET AL.) 13 juillet 1999 (1999-07-13) * le document en entier * WO 02 13587 A (SCHEFENACKER LIGHTING SYSTEMS AUSTRALIA PTY LIMITED) 14 février 2002 (2002-02-14) * le document en entier *	1	H02G3/14 H01R13/504		
A I	13 juillet 1999 (1999-07-13) * le document en entier * WO 02 13587 A (SCHEFENACKER LIGHTING SYSTEMS AUSTRALIA PTY LIMITED) 14 février 2002 (2002-02-14)	1			
A	SYSTEMS AUSTRALIA PTY LIMITED) 14 février 2002 (2002-02-14)	1	Anter Consultation		
		I			
	BE 524 091 A (BUSCH-JAEGER LUDENSCHEIDER METALLWERKE) 30 novembre 1953 (1953-11-3 * le document en entier * 	0) 1	Tall Display Miles		
		·	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)		
		1 2	H02G		
			- Francisco		
	Date d'achèvement de la recherche 19 décembre 2		Examinateur Bolder, G		
X : part Y : part autr A : arrië	ATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS T: théorie ou E: document à lui seul à la date di diculièrement pertinent à lui seul de dépôt o e document de la même catégorie ere-plan technologique D: cité dans le cité pour d'	principe à la base de de brevet bénéfician e dépôt et qui n'a été u qu'à une date post a demande autres raisons	e l'invention t d'une date antérieure s publié qu'à cette date		

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0204473 FA 616253

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date d19-12-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, si de l'Administration francier. ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication		Membre(s) d famille de brev		Date de publication
US 5922990 A	13-07-1999	AT	168828		15-08-1998
1 115		AU	3706195	Α	23-05-1996
		BR	3003023	Α	14-10-1997
$(\mathbf{v}^{\star}, \mathbf{v}^{\star}, \mathbf{v}^{\star}) = (\mathbf{v}^{\star}, \mathbf{v}^{\star}, $	and the second	CA	2203633	A1	09-05-1996
		DE	69503651	D1	27-08-1998
and the second second	·	DE	69503651	T2	15-04-1999
alem in Royalist and the		DK	788675	T3	13 02 1333
	And the second	EP	0788675	A1	13-08-1997
		ES	2119483	T3	01-10-1998
		WO	9613886	A1	09-05-1996
		JP	10508178	T	04-08-1998
		PL	320858		10-11-1997
WO 0213587 A	14-02-2002	. WO	0213587	A2	14-02-2002
WO 0213307 F	1. 02 2002	AU	7741101	A	18-02-2002
BE 524091 A		AUCUN			